



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 12 SEPTEMBRE ET LE 25 NOVEMBRE 2025

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
12 septembre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Magali BALMORI représentant la société « LA BALMO ». La durée du bail est de 7 jours et a commencé à courir du mercredi 24 septembre au mardi 30 septembre 2025 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
24 septembre 2025		CONVENTION D'HEBERGEMENT D'UNE STATION AUTOMATIQUE METEO-FRANCE – PARCELLE D622 CONSIDERANT les besoins de Météo-France d'implanter une station automatique sur le territoire communal afin de réaliser ses missions de surveillance, CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède une parcelle communale section D622 aux Touyas d'Oloron d'une contenance totale de 556 232 m², Il a été décidé de signer une convention d'hébergement d'un site d'observation avec Météo-France implanté sur la parcelle D622, de mettre à disposition de Météo-France un terrain de 100 m² issu de la parcelle D622, d'autoriser Météo-France à édifier sur le terrain les infrastructures nécessaires et à procéder à tous les aménagements qu'il jugera convenable à l'installation d'une station automatique. Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et peut être renouvelée tacitement deux fois au maximum pour une période équivalente. Météo-France prendra en charge les actions de nettoyage et de réparation qui pourraient être nécessaires à la remise en état du site à son départ.
8 octobre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Sylvie BRUN représentant la société « SHANTI INDIA », La durée du bail est de 7 jours et a commencé à courir du lundi 13 au dimanche 19 octobre 2025. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
8 octobre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Inge ALLARD représentant la société « SAMJHANA ». La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

17 octobre 2025	Finances	TARIF DE VENTE LOTS DE BOIS CONSIDERANT qu'annuellement la Mairie d'Oloron Sainte-Marie met en vente des lots de bois issus des exploitations forestières, Il a été décidé de fixer le montant des lots de bois à 185 € le lot de bois.
27 octobre 2025	Commande Publique	RENOVATION APPARTEMENT SAINT-CRICQ N° 1 CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de rénovation de l'appartement Saint-Cricq N° 1, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 02/10/2025 avec remise des offres le 10/10/2025. Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux de rénovation de l'appartement Saint-Cricq N° 1 à l'entreprise suivante : LOT UNIQUE : PLATRERIE – PEINTURE - Société NAYA – Escout Le montant total de l'opération s'élève à 11 237.12 € HT.
3 novembre 2025	Commande publique	TITRE DE PAIEMENT A L'ENCONTRE DE L'ENTREPRISE SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite revaloriser ses bois d'abattage, Il a été décidé de vendre à l'entreprise SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES 706 chemin de la Graouade 31800 Saint-Gaudens un volume de bois de 63.11 tonnes issu des abattages du Parc Pommé. Le titre de paiement sera rédigé sur la base du devis du 29 septembre 2025 mentionnant un montant de 28 € H.T correspondant à un montant total hors taxe de 1 767.08 € H.T
3 novembre 2025	Commande publique	GESTION DES TRAVAUX DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE PARC POMME CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a souhaité dans un souci de sécurité, assurer la gestion et la préservation de son patrimoine arboricole au Parc Pommé, procéder aux travaux stipulés dans le rapport d'expertise confié à M Pierre Aversencq (Entreprise Chlorophyl'assistance) rendu en Aout 2025, CONSIDERANT les consultations adressées à deux entreprises qualifiées, Il a été décidé de passer commande à l'entreprise CTS - 23 rue Jean Zay 64000 Pau, en deux fois. Une commande ferme en septembre 2025 sur le montant HT de 15 900€ et une commande en tout début d'année 2026 sur le montant H.T de 7 190 €. La commande répondant à la sécurisation du parc a bien été faite sur le montant de 15 900 H.T.
7 novembre 2025	Commande publique	MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE POUR LA DEMOLITION PARTIELLE ET LA MISE EN SECURITE DE LA MAISON COMBELLAS CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la maîtrise d'œuvre relative pour la démolition partielle et la mise en sécurité de la Maison Combellas.

		CONSIDERANT la procédure adaptée L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 23/06/2025 avec remise des offres le 16/07/2025 Il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative pour la démolition partielle et la mise en sécurité de la Maison Combellas à l'entreprise suivante : - PAS DE DECOMPOSITION EN LOTS Attributaire : EURL MARIETTE MARTY Le montant total de l'opération s'élève à 23 560 € HT.
7 novembre 2025	Commande publique	LOCATION DE DECORATIONS LUMINEUSES POUR LA PERIODE DE NOËL CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la location de décorations lumineuses pour la période de Noël, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 26/06/2025 avec remise des offres le 18/07/2025, Il a été décidé d'attribuer le marché de location de décorations lumineuses pour la période de Noël à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT Société BLACHERE ILLUMINATIONS Le montant total de l'opération s'élève à 49 427.20 € HT.
7 novembre 2025	Commande publique	CONSOLIDATION DU PIGEONNIER DE LEGUGNON CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de consolidation du Pigeonnier de Légugnon. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 16/06/2025 avec remise des offres le 15/07/2025, Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux de consolidation du Pigeonnier de Légugnon à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : MAITRISE D'OEUVRE Société SALES ARCHITECTURE Le montant total de l'opération s'élève à 5 000 € HT.
7 novembre 2025	Commande publique	REPRISE ÉTANCHEITÉ TOITURE SCOHY CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture Scohy à Oloron Sainte-Marie. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 16/06/2025 avec remise des offres le 07/07/2025. Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture Scohy à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : ETANCHEITE TERRASSE EST ET SUD-EST Société SOPREMA - Lons Total HT : 47 244.64 € Le montant total de l'opération s'élève à 47 244.64 € HT.

ID : 064-216404228-20251210-DEL_25_12_10_01-DE

7 novembre 2025	Commande publique	ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE – SERVICE POLICE MUNICIPALE CONSIDERANT la structuration du service de la police municipale de la Mairie d'Oloron Sainte Marie, et le besoin d'un second véhicule dans le cadre de leurs missions. CONSIDERANT le dépôt d'un cahier des charges simplifié, valant règlement de consultation et cahier des clauses techniques particulières à 4 concessionnaires automobiles locaux, Il a été décidé d'attribuer le marché à l'EURL CAPACETTE François - 1 rue du Pic d'Arlet, 64400 OLORON SAINTE MARIE. Le montant de l'opération est de 19 900 € TTC.												
7 novembre 2025	Commande publique	ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE – SERVICES TECHNIQUES CONSIDERANT le plan pluriannuel de renouvellement du parc automobile des services techniques et le besoin d'acquisition d'un véhicule utilitaire tôle, CONSIDERANT le dépôt d'un cahier des charges simplifié, valant règlement de consultation et cahier des clauses techniques particulière à 4 concessionnaires automobiles locaux, Il a été décidé d'attribuer le marché à l'EURL CAPACETTE François, 1, rue du Pic d'Arlet, 64400 OLORON SAINTE MARIE. Le montant de l'opération est de 16 200 € TTC.												
18 novembre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Valérie LASSEUBE-SARTHOU représentant la société « LES CREA DE VAVA », La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du mercredi 19 novembre au mercredi 2 décembre 2025. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.												
18 novembre 2025	Finances	M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – DÉCISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE AU SEIN DE LA MÊME SECTION VU la délibération du 11 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ; CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitres à chapitres sur le budget principal de la Commune, Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit : <table><tr><th colspan="4">Section d'investissement</th></tr><tr><th>Sens</th><th>Libellé opération</th><th>Libellé nature</th><th>Montant</th></tr><tr><td>Dépenses</td><td>Vidéo protection</td><td>Autres</td><td>-2 000,00</td></tr></table>	Section d'investissement				Sens	Libellé opération	Libellé nature	Montant	Dépenses	Vidéo protection	Autres	-2 000,00
Section d'investissement														
Sens	Libellé opération	Libellé nature	Montant											
Dépenses	Vidéo protection	Autres	-2 000,00											

		Envoyé en préfecture le 15/12/2025			
		Reçu en préfecture le 15/12/2025		2 800,00	
		Publié le		SLOW	
		ID: 064-216404228-20251210-DEL_25_12_10_01-DE		3 000,00	
		Dépenses	Matériel ST	Autres	3 000,00
		Dépenses	Reboisement ONF		
		Dépenses	Matériel ST		
		Dépenses	Enfouissement réseaux divers	Réseaux d'électrification	-20 000,00
		Dépenses	Plaine des sports	Autres agencements et aménagements	-5 000,00
		Dépenses	Acquisitions foncières	Terrains nus	-21 000,00
		Dépenses	Voirie	Autres agencements et aménagements	46 000,00
		Dépenses	TEPCV	Bâtiments scolaires	-10 500,00
		Dépenses	Cité administrative – Accessibilité Aile nord	Autres bâtiments publics	10 500,00
Total				0	
19 novembre 2025	Commande publique	FOURNITURE DE LUMINAIRES LED ET SUPPORTS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la fourniture de luminaires LED et de supports pour l'éclairage public. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 01/07/2025 avec remise des offres le 22/07/2025 12h. Il a été décidé d'attribuer le marché de fourniture de luminaires LED et de supports pour l'éclairage public à l'entreprise suivante : - COMATELEC SCHREIDER - 10 ALLEE DES CASCADES IMMEUBLE VICTORIA, 93420 VILLEPINTE. - LOT N°1: Fourniture de luminaires LED et supports pour l'éclairage public Le montant total de l'opération s'élève à 200 000€ HT maximum sur 3 ans.			
19 novembre 2025	Commande publique	FOURNITURE DE LAMPES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la fourniture de lampes pour l'éclairage public, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 01/07/2025 avec remise des offres le 22/07/2025 12h. Il a été décidé d'attribuer le marché de fourniture de luminaires LED et de supports pour l'éclairage public à l'entreprise suivante : - Société EDDEP - 13014 MARSEILLE - LOT N°2 : Fourniture de lampes pour l'éclairage public. Le montant total de l'opération s'élève à 20 000€ HT maximum sur 3 ans.			

19 novembre 2025	Commande publique	REFECTION DES TOITURES DE LA COMPOSTIERE ET INTEGRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – LOT N°1 CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 2138-160007), « réfection des toitures de la compostière et intégration de panneaux photovoltaïques », CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 01/07/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 22/07/2025 et l'analyse des offres réalisée le 23/09/2025, après renégociations, Il a été décidé d'attribuer le marché, pour son lot n°1 (Gros-Œuvre) à l'entreprise : S.E.E.BORDATTO - 09 rue du Pic d'Arlet - Zone artisanale de Légugnon - 64 400 OLRON Ste-MARIE Le montant du marché est fixé à : 46 779,24 € HT.
19 novembre 2025	Commande publique	REFECTION DES TOITURES DE LA COMPOSTIERE ET INTEGRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – LOT n°2 CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 2138-160007), « réfection des toitures de la compostière et intégration de panneaux photovoltaïques », CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 01/07/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 22/07/2025 et l'analyse des offres réalisée le 23/09/2025, après renégociations, Il a été décidé d'attribuer le marché, pour son lot n°2 (Charpente métallique) à l'entreprise : S.A.S. GEROARI – Zone Artisanale Ur Zabaleta - 64 640 HELETTE Le montant du marché est fixé à : 95 500,00 € HT.
19 novembre 2025	Commande publique	REFECTION DES TOITURES DE LA COMPOSTIERE ET INTEGRATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – LOT N°3 CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 2138-160007), « réfection des toitures de la compostière et intégration de panneaux photovoltaïques », CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 01/07/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 22/07/2025 et l'analyse des offres réalisée le 23/09/2025, après renégociations, Il a été décidé d'attribuer le marché, pour son lot n°3 (Electricité) à l'entreprise : S.A.S. EBERRIA – Espace entreprises ALDATUE - 64 240 LARREGAIN Le montant du marché est fixé à : 79 155,67 € HT.
21 novembre 2025	Commande publique	RENOVATION DE DIVERSES MENUISERIES – OLRON SAINTE-MARIE CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la rénovation de diverses menuiseries. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 30/09/2025 avec remise des offres le 29/10/2025. Il a été décidé d'attribuer le marché de rénovation de diverses menuiseries, sur la

		Commune d'Oloron Sainte-Marie, à l'entre - LOT 1 : MENUISERIE BOIS – AP Attributaire : SARTHOU MENUISERIES Total HT : 29 398.73 € - LOT 2 : MENUISERIE PVC – ECOLE DE SAINT-PEE Attributaire : HOURCADE MENUISERIES Total HT : 10 394.28 € - LOT 3 : MENUISERIE ALUMINIUM – ECOLE NAVARROT Attributaire : GUICHANDUT HABITAT Total HT : 18 977.36 € Le montant total de l'opération s'élève à 58 770.37 € HT.
21 novembre 2025	Commande publique	ANALYSE CONSULTATION PRESTATION DE DIAGNOSTICS / MAISON COMBELLAS Considérant que la ville d'Oloron Sainte-Marie a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à l'analyse de la consultation prestation de diagnostics / maison Combellas. Considérant la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et r. 2123-1 1° du code de la commande publique lancée en date du 06/10/2025 avec remise des offres le 21/10/2025. Il a été décidé d'attribuer le marché d'analyse de la consultation prestation de diagnostics / maison Combellas à l'entreprise suivante : - SOCIETE DEKRA INDUSTRIAL - Lot unique : analyse consultation prestation de diagnostics / maison combellas Le montant total de l'opération s'élève à 2 440 € HT.
21 novembre 2025	Commande publique	ANALYSE CONSULTATION DIAGNOSTICS TRIBUNAL CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à l'analyse de consultation diagnostics du Tribunal. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 27/10/2025 avec remise des offres le 07/11/2025 – 12h00. Il a été décidé d'attribuer le marché d'analyse de consultation diagnostics Tribunal à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : ANALYSE CONSULTATION DIAGNOSTICS TRIBUNAL - Société BEC 64 (Billère) Total HT : 10 790 € Il est précisé que le montant total de l'opération s'élève à 10 790 € HT.
21 novembre 2025	Commande publique	FOURNITURE D'ECLAIRAGE LED - TENNIS COUVERT CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la fourniture d'éclairage LED du tennis couvert. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 28/08/2025 avec remise des offres le 16/09/2025 12h. Il a été décidé d'attribuer le marché de fourniture d'éclairage LED du tennis couvert à l'entreprise suivante : SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION.

		- LOT Unique: Fourniture d'éclairage LED tennis couvert Il est précisé que le montant total de l'opération s'élève à 7 211,80€ HT.
--	--	---

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

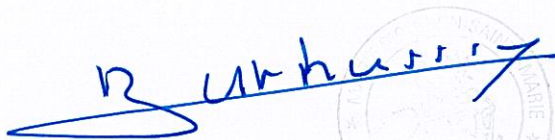
- **PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Bernard UTHURRY

